

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX

GALATES.

CHAPITRE I.

S. Paul salue les Galates.—Il leur reproche de s'écarter de l'Évangile qu'il leur a annoncé.—Il réside sa mission.—Il rappelle ce qu'il a fait avant et après sa conversion.

PAUL, apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ, et Dieu son Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts ;

2 et tous les frères qui sont avec moi : aux Églises de Galatie.

3 Que la grâce et la paix vous soient données par la bonté de Dieu le Père, et par notre Seigneur Jésus-Christ ;

4 qui s'est livré lui-même pour nos péchés, et pour nous retirer de la corruption du siècle présent, selon la volonté de Dieu notre Père ;

5 à qui soit gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

6 Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appelés à la grâce de Jésus-Christ, vous passiez sitôt à un autre évangile.

7 Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre ; mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Évangile de Jésus-Christ.

8 Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème.

9 Je vous l'ai dit, et je vous le dis encore une fois : si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème.

10 Car enfin est-ce des hommes, ou de Dieu, que je recherche maintenant d'être approuvé ? ou ai-je pour but de plaire aux hommes ? Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ.

11 Je vous déclare donc, mes frères, que l'Évangile que je vous ai prêché, n'a rien de l'homme :

12 parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ.

13 Car vous savez de quelle manière j'ai vécu autrefois dans le judaïsme, avec quel excès de fureur je persécutais l'Eglise de Dieu, et la ravageais ;

14 m'engageant dans le judaïsme au-dessus de plusieurs de ma nation et de mon âge, et ayant un zèle démesuré pour les traditions de mes pères.

15 Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulièrement dès le ventre de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce,

16 de me révéler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations, je l'ai fait

aussitôt, sans prendre conseil de la chair et du sang ;

17 et je ne suis point retourné à Jérusalem, pour voir ceux qui étaient apôtres avant moi ; mais je m'en suis allé en Arabie, et puis je suis revenu encore à Damas.

18 Ainsi trois ans s'étant écoulés, je retournai à Jérusalem pour visiter Pierre ; et je demeurai quinze jours avec lui ;

19 et je ne vis aucun des autres apôtres, sinon Jacques, frère du Seigneur.

20 Je prends Dieu à témoin, que je ne vous mens point en tout ce que je vous écris.

21 J'allai ensuite dans la Syrie et dans la Cilicie.

22 Or les Eglises de Judée qui croyaient en Jésus-Christ ne me connaissaient pas de visage.

23 Us avaient seulement entendu dire : Celui qui autrefois nous persécutait, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de détruire.

24 Et ils rendaient gloire à Dieu de ce qu'il avait fait en moi.

CHAPITRE II.

S. Paul confère avec les apôtres.—On ne l'oblige point à observer la loi.—Il est reconnu l'apôtre des gentils.—Il résiste à S. Pierre.—Mal n'est justifié que par la foi en Jésus-Christ.

QUATORZE ans après, j'allai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé, et je pris aussi Tite avec moi.

2 Or j'y allai suivant une révélation que j'en avais eue, et j'exposai aux fidèles, et en particulier à ceux qui paraissaient les plus considérables, l'Évangile que je prêchais parmi les gentils ; afin de ne perdre pas le fruit de ce que j'avais déjà fait, ou de ce que je devais faire dans le cours de mon ministère.

3 Mais on n'obligea point Tite, que j'avais amené avec moi, et qui était gentil, de se faire circoncire.

4 Et la considération des faux frères, qui s'étaient introduits par surprise dans l'Eglise, et qui s'étaient glissés parmi nous, pour observer la liberté que nous avons en Jésus-Christ, et nous réduire en servitude,

5 ne nous porta pas à leur céder, même pour un moment ; et nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils voulaient, afin que la vérité de l'Évangile demeurât parmi vous.

6 Aussi ceux qui paraissent les plus considérables (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois, Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes) ; ceux, dis-je, qui paraissent les plus considérables, ne m'ont rien appris de nouveau.

7 Mais au contraire, ayant reconnu que la charge de prêcher l'Évangile aux incircconcis

m'avait été donnée, comme à Pierre celle de le prêcher aux circoncis ;

8 (car celui qui n'agit efficacement dans Pierre pour le rendre apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour m'en rendre apôtre des gentils ;)

9 Ceux, dis-je, qui paraissent comme les colonnes de l'Eglise, Jacques, Céphas et Jean, ayant reconnu la grâce que j'avais reçue, nous donnèrent la main, à Barnabé et à moi, pour marque de la société et de l'union qui était entre eux et nous, afin que nous prêchassions l'Evangile aux gentils, et eux aux circoncis.

10 Ils nous recommandèrent seulement de nous ressouvenir des pauvres : ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.

11 Or Céphas étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible.

12 Car avant que quelques-uns qui venaient de la part de Jacques fussent arrivés, il mangeait avec les gentils ; mais après leur arrivée, il se retira, et se sépara d'avec les gentils, craignant de blesser les circoncis.

13 Les autres Juifs usèrent comme lui de cette dissimulation, et Barnabé même s'y laissa aussi emporter.

14 Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile, je dis à Céphas devant tout le monde : Si vous qui êtes Juifs, vivez comme les gentils, et non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils de judaïser ?

15 Nous sommes Juifs par notre naissance, et non du nombre des gentils, qui sont des pécheurs.

16 Et cependant, sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui, et non par les œuvres de la loi ; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi.

17 Mais si, cherchant à être justifiés par Jésus-Christ, nous sommes aussi nous-mêmes trouvés pécheurs, Jésus-Christ sera-t-il donc ministre du péché ? Dieu nous garde de le penser.

18 Car si je rétablissais de nouveau ce que j'ai détruit, je me ferais voir moi-même prévaricateur.

19 Mais je suis mort à la loi par la loi même, afin de se vivre plus que pour Dieu. J'ai été crucifié avec Jésus-Christ ;

20 et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi ; et si je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.

21 Je ne veux point rendre la grâce de Dieu inutile. Car si la justice s'acquiert par la loi, Jésus-Christ sera donc mort en vain.

CHAPITRE III.

Ne pas finir par la chair, ayant commencé par l'esprit. — C'est par la foi qu'Abraham et ses vrais enfants sont justifiés. — La loi ne justifie point ; le juste vit de la foi. — C'est par la foi que les promesses faites à Abraham seront accomplies. — Tous un en Jésus-Christ.

○ GALATES insensés, qui vous a ensorcelés, pour vous rendre abais rebelles à la vérité,

vous, aux yeux de qui Jésus-Christ a été représenté, ayant été lui-même crucifié en vous ?

2 Je ne veux savoir de vous qu'une seule chose : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez entendu prêcher ?

3 Etes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissiez maintenant par la chair ?

4 Sera-ce donc en vain que vous avez tant souffert ? si toutefois ce n'est qu'en vain.

5 Celui donc qui vous communique son Esprit, et qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi que vous avez entendu prêcher ?

6 Selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crut ce que Dieu lui avait dit, et que sa foi lui fut imputée à justice.

7 Sachez donc, que ceux qui s'appuient sur la foi, sont les vrais enfants d'Abraham.

8 Aussi dira, dans l'Ecriture, prévoyant qu'il justifierait les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham, en lui disant : Toutes les nations de la terre seront bénies en vous.

9 Ceux qui s'appuient sur la foi, sont donc bénis avec le fidèle Abraham.

10 Au lieu que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont dans la malédiction, puisqu'il est écrit : Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi.

11 Et il est clair que nul par la loi n'est justifié devant Dieu ; puisque, selon l'Ecriture, Le juste vit de la foi.

12 Or la loi ne s'appuie point sur la foi ; au contraire, elle dit : Celui qui observera ces préceptes, y trouvera la vie.

13 Mais Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, s'étant rendu lui-même malédiction pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit est celui qui est pendu au bois ;

14 afin que la bénédiction donnée à Abraham fut communiquée aux gentils en Jésus-Christ, et qu'ainsi nous regussions par la foi le Saint-Esprit qui avait été promis.

15 Mes frères, je me servais de l'exemple d'une chose humaine et ordinaire : Lorsqu'un homme a fait un testament en bonne forme, nul ne peut le casser, ni y ajouter.

16 Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham, et à celui qui devait naître de lui. Il ne dit pas : A ceux qui naîtront de vous ; comme s'il eût parlé de plusieurs ; mais comme parlant d'un seul : A celui qui naîtra de vous ; qui est Jésus-Christ.

17 Ce que je veux donc dire est, que Dieu ayant fait un testament en bonne forme en faveur de Jésus-Christ, la loi qui n'a été donnée que quatre cent trente ans après, n'a pu le rendre nul, ni en abroger la promesse.

18 Car si c'est par la loi que l'héritage nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.

19 A quoi servait donc la loi ? Elle a été établie pour faire connaître les prévarications que l'on commettait en la violant jusqu'à l'avènement de celui qui devait naître d'Abraham, et que la promesse regardait. Et cette loi a été donnée par le ministère des anges, et par l'entremise d'un médiateur.

20 Mais il n'y a point de médiateur quand